

Kenya/ Après la décision de la Cour suprême d'annuler le scrutin présidentiel

Nouvelle élection présidentielle le 17 octobre



Le président sortant, Uhuru Kenyatta... Photo de droite : ... Et son principal challenger, Raila Odinga, devraient se retrouver à nouveau face à face, le 17 octobre prochain.

AFP
Nairobi/ Kenya

LES Kényans se rendront à nouveau aux urnes le 17 octobre pour choisir leur président, entre le sortant Uhuru Kenyatta et l'opposant Raila Odinga, après l'invalidation par la Cour suprême du scrutin du 8 août, a décidé lundi la Commission électorale. Malgré toutes les incertitudes qui l'entourent et les reproches dont elle fait l'objet, la Commission (IEBC) n'a pas tardé à choisir une nouvelle date, dans la limite des deux mois imposée par la Constitution après l'invalidation du premier scrutin. "Une nouvelle élection présidentielle aura lieu le 17 octobre. Ceci pour se conformer à la décision de la Cour suprême annulant l'élection présidentielle qui s'est tenue le 8 août", a indiqué l'IEBC dans un communiqué. Saisie par l'opposition, la Cour suprême avait annulé vendredi contre

toute attente le résultat du scrutin du 8 août, à l'issue duquel M. Kenyatta avait été proclamé vainqueur avec 54,27% des voix, contre 44,74% à M. Odinga. La proclamation de la victoire de Kenyatta avait été suivies de violences qui avaient fait au moins 21 victimes, pour la plupart tuées par la police, dans plusieurs bastions de l'opposition dans l'Ouest et à Nairobi. La Cour a justifié cette décision, inédite sur le continent africain, en estimant que l'élection n'avait "pas été conduite en accord avec la Constitution", et que des "illégalités et irrégularités (en avaient) affecté l'intégrité". L'IEBC a précisé que seuls MM. Kenyatta et Odinga figureraient cette fois-ci sur les bulletins de vote. Les six autres candidats, qui avaient réuni moins de 1% des voix lors de la première élection, ne pourront se représenter. • **NOMBREUX PROBLÈMES** L'un d'entre eux, Ekuro Aukot, s'est immédiatement insurgé contre cette mesure. "La décision de

l'IEBC d'écartier les autres candidats à la présidentielle est invalide, illégale, nulle et non avenue", a-t-il affirmé sur son compte Twitter, promettant de saisir la justice. Cette polémique sur la présence ou non des "petits" candidats n'est qu'un des nombreux problèmes auxquels est confrontée l'IEBC. La Commission a été très critiquée pour les irrégularités commises dans la transmission des résultats. La Cour suprême a ainsi observé qu'elle avait "échoué, négligé ou refusé" de conduire les élections conformément à la loi. L'IEBC est déjà au cœur de la bataille entre le gouvernement et l'opposition en vue du nouveau scrutin. M. Odinga, 72 ans, candidat malheureux en 1997, 2007 et 2013, ne lui accorde aucune confiance et a réclamé la tête de plusieurs de ses membres, qu'il a qualifiés de "hyènes". Le président Kenyatta a exclu qu'elle soit remaniée en profondeur. "La Cour s'est prononcée, nous

l'avons acceptée. A présent, que l'IEBC fasse son boulot, qu'elle annonce la date de l'élection, et Raila (Odinga), rendez-vous aux urnes!", a-t-il déclaré samedi. Le président de l'IEBC, Wafula Chebukati, s'était défendu vendredi d'avoir commis la moindre faute, mais il n'était pas parvenu à apaiser les critiques. Et avec cette date du 17 octobre, la Commission dispose d'un délai très bref pour organiser un scrutin crédible. • **APPEL À LA PATIENCE** L'IEBC a répété lundi attendre avec impatience le jugement complet de la Cour suprême, censé détailler ce qui lui est reproché, et qui doit être publié au plus tard le 22 septembre. "A la lumière du jugement de la Cour suprême, il est impératif qu'un jugement détaillé (...) soit communiqué pour permettre à la commission d'identifier les secteurs qui nécessitent des améliorations dans l'organisation de cette nouvelle élection", a-t-elle noté. "La Commission appelle

toutes les parties à la patience et à la compréhension alors que nous travaillons ensemble pour organiser des élections libres, justes, crédibles et pacifiques", a-t-elle ajouté. Après avoir dit vendredi qu'il respectait le jugement de la Cour, le président a changé de ton samedi en s'en prenant à des juges qui ont "décidé qu'ils avaient plus de pouvoirs que plus de 15 millions de Kényans (ayant fait la queue pour voter)". "Il y a un problème et nous devons le régler", a mis en garde M. Kenyatta, 55 ans, qui avait été proclamé vainqueur en 2013 après le rejet d'un recours pour fraude de M. Odinga par la Cour suprême (dans une composition différente de celle de 2017). Le monde judiciaire s'est offusqué des remarques de M. Kenyatta, le bâtonnier de l'Ordre des avocats du Kenya, Isaac Okero, les qualifiant de "menaçantes" et "inappropriées". Elles ont en tout cas donné le ton d'une campagne qui s'annonce courte, intense et probablement acrimonieuse.

L'Afrique en bref

RD Congo/ Exploitation aurifère
Huit personnes tuées par la foudre dans une mine d'or artisanale

Huit personnes ont été tuées par la foudre dans une mine d'or artisanale dans le nord-est de la République démocratique du Congo, a-t-on appris lundi de sources concordantes. "Trente personnes ont été foudroyées, dont sept sont mortes sur le champ et la huitième personne est décédée de ses blessures à l'hôpital", a déclaré à l'AFP Christophe Ikando, administrateur du Territoire de Dungu dans la province du Haut-Uélé. L'accident s'est produit sous "de fortes pluies qui se sont abattues sur le carré minier de Sambia où les victimes pratiquaient l'exploitation artisanale d'or", a-t-il indiqué.

Guinée/ Annulation du scrutin présidentiel au Kenya
Une décision qui "honore l'Afrique"

La décision de la Cour su-



prême du Kenya d'annuler la réélection du président sortant Uhuru Kenyatta "honore l'Afrique", a déclaré lundi le chef de l'Union africaine (UA), le président guinéen Alpha Condé. "C'est un comportement qui honore l'Afrique et prouve que désormais la démocratie s'installe sur le continent", a indiqué le président Condé dans un communiqué, après l'annulation vendredi du scrutin présidentiel kényan du 8 août. L'UA "apprécie l'esprit de maturité et de responsabilité de tous les acteurs du processus qui ont préféré les voies légales à la violence". "L'Afrique sera ce que nous voudrions qu'elle soit et la preuve est aujourd'hui faite que les Africains peuvent se comprendre pour préserver l'essentiel: la paix et la quiétude des citoyens", a ajouté le chef de l'UA.

Burundi/ Droits de l'homme
L'ONU presse la CPI d'enquêter sur des crimes contre l'humanité au Burundi

Des enquêteurs de l'ONU ont exhorté lundi la Cour pénale internationale à enquêter de toute urgence sur des crimes contre l'humanité et autres atrocités commis par les autorités au Burundi.

République Démocratique du Congo/ Préparatifs des élections

Retard pour le recensement des électeurs au Kasai

AFP
Kananga/ RDC

LE recensement des électeurs dans les deux provinces troublées du Kasai, dernière étape avant la publication d'un calendrier électoral en République démocratique du Congo, n'a pas commencé ce lundi comme l'avaient annoncé les autorités, selon plusieurs sources consultées par l'AFP. Aucun bureau d'enregistrement d'électeurs n'était

ouvert lundi à Kananga, la plus grande ville de du Kasai, région endeuillée par des violences depuis une année, selon plusieurs témoins interrogés par un correspondant de l'AFP. Dans un communiqué, la commission électorale (Céni) a indiqué qu'elle procédait "au recrutement additionnel" d'agents dans le cadre de ce recensement. Le processus de recrutement s'étend du 4 au 9 septembre, selon ce communiqué. "Aujourd'hui, on a lancé une formation de mise à niveau des formateurs natio-

naux et provinciaux qui se déroulera pendant quatre jours", a indiqué à l'AFP Honoré Kanumbedi, un responsable de la Commission électorale au Kasai. "La première carte d'électeur sera éventuellement délivrée le 19 septembre", a-t-il ajouté. "Nous ne comprenons rien, on avait annoncé le début de l'enrôlement pour ce lundi, mais là, on ne voit rien", a regretté auprès de l'AFP un responsable religieux sous couvert d'anonymat. Mercredi, le président de la Commission électorale,

Corneille Nangaa, avait assuré que le recensement des électeurs dans les deux provinces du Kasai commencerait ce lundi 4 septembre, pour parachever celui en cours ou terminé dans les 24 autres provinces. Le recensement a été retardé au Kasai en raison des violences dans cette région depuis la mort d'un chef coutumier en août 2016. Les autorités congolaises ont en outre promis de publier "incessamment" un calendrier électoral "réaliste" après avoir recensé

plus de 40 millions d'électeurs soit 98,9% du corps électoral selon des chiffres officiels. La RDC traverse une crise politique aggravée par le maintien au pouvoir du président Joseph Kabila dont le deuxième mandat a pris fin le 20 décembre 2016 et à qui la Constitution interdit de se représenter. L'opposition réclame le départ de M. Kabila du pouvoir d'ici la fin de cette année et l'organisation d'une élection présidentielle.